

NESPRESSO FRANCE S.A.S AU CAPITAL DE 1.360.000 € SIREN 382597821 - RCS PARIS TVA FR41382597821

900 7.840 Kg. 1, BD PASTEUR -CS 21577 - 75726 PARIS CEDEX 15 TEL. 0800 55 52 53 - FAX 0800 55 52 50 www.nespresso.com

Adresse de facturation

FCS SOLUTION
FABIEN COHEN SOLAL
112 RUE DE TOCQUEVILLE

75017 PARIS

AUTOMOBILE INTELLIGENCE COHEN-SOLAL FABIEN 24 AVENUE MARCEAU

75008 PARIS

N° Facture N° Membre du Club Facture du Mode de règlement 5720827 27/11/2018 138713574 ∖Bakisairè N°Art. Désignation Quantité PKix Montant TTC Unitalire 7694.20 19.50 Kazaar 0.39 7695.20 0.39 19.50 Dharkan 7704.20 0.35 52.50 Ristretto 50 7435.20 0.35 87.50 Volluto 7702.20 Ristretto Decaffeinato 200 0.39 78.00 7697.20 Arpeggio Decaffeinato 200 0.39 78.00 -20% Black Friday 61001 - 1 67.00 -67.00 Nespresso YourT me B2C TVA 5.50 % Montant €: Total Facture HT €: 254.03 268.00 Total Facture TTC €:

Savez-vous que les capsules Nespresso sont recyclables ? Découvrez comment les recycler sur www.nespresso.com/entreprise

Pour régler votre facture par chèque (à l'odre de Nespresso France), veuillez joindre le coupon ci-dessous à votre règlement.

L'adresse de ce coupon doit être bien lisible dans la fenêtre de l'enveloppe que vous trouverez ci-jointe

Date :

N° Facture : N° Client : Total TTC €:

NESPRESSO FRANCE AUTORISATION N° 11063 92894 NANTERRE CEDEX 09

# **CONDITIONS GENERALES au 01/12/2016**

### A - DISPOSITIONS GENERALES

# A-1 Application des présentes conditions générales

A-1.1 Les présentes conditions générales sont uniquement applicables à la gamme professionnelle Nespresso Business Solutions (machines, consommables et accessoires : ci-après « Produits ») à destination des entreprises et/ou de leurs salariés.

A-1.2 La signature des conditions particulières formalisées notamment par le contrat de mise à disposition ou de vente (ci-après le Contrat) implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales pour toutes commandes passées auprès de Nespresso. Les dispositions du Contrat prévalent sur les présentes conditions générales.

Toute modification apportée au Contrat devra faire l'objet d'un avenant dument signé par les Parties.

A-1.3 Nespresso se réserve le droit, en cas de modifications techniques ou d'évolutions légales qui pourraient affecter les dispositions des présentes conditions générales, de modifier celles-ci à tout moment, en en publiant une nouvelle version qui sera applicable de plein droit à compter de sa première mise en ligne sur le site www.nespresso.com/pro

# A-2 Modalités de règlement et tarifs

A-2.1 Sauf dispositions particulières, les factures sont payables comptant dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de facture.

A-2-2 Aucun escompte ne sera appliqué pour paiement anticipé.

A-2.3 Nespresso se réserve le droit de refuser une commande ou refuser d'intervenir dans le cadre du Contrat SAV, notamment en cas de facture impayée ou d'insolvabilité.

A-2.4 Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu au paiement d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, tous frais administratif et judiciaire occasionnés par le recouvrement en sus.

A-2.5 Nespresso ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol, de tout ou partie, des paiements en espèces envoyés par courrier.

A-2.6 Les prix facturés pour les Produits que vous commandez sont ceux en vigueur au jour de l'émission de la commande, toutes taxes comprises, hors frais de livraison. Dans l'hypothèse où les deux options (mise à disposition et vente) seraient souscrites par une même entité (même raison sociale, même adresse) l'intégralité des capsules sera facturée aux conditions tarifaires de la mise à disposition. Nespresso se réserve le droit de modifier à tout moment ces tarifs en en publiant une nouvelle version qui sera applicable à toute commande passée postérieurement à sa première mise en ligne sur le site www.nespresso.com/pro.

## A-3 Vérification des Produits et Droit de rétractation

A-3-1 Vérification des Produits achetés : Il vous appartient de vérifier le nombre et l'état des Produits à leur réception et, en cas d'avarie ou de manquant, de faire les réserves d'usage auprès du transporteur et de Nespresso conformément à la loi dans les 3 jours non compris les dimanches et jours fériés.

Nespresso vous remettra alors dans de telles circonstances des Produits identiques de remplacement ou vous remboursera.

A-3-2 Retours des Produits achetés : Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de la commande pour retourner les Produits qui ne vous conviennent pas, sans indication de motif. Par mesure d'hygiène et de sécurité, seuls seront repris les retournées en parfait état, non utilisées, correctement protégées, dans leur emballage d'origine intact, propre à leur revente, accompagnées de tous accessoires éventuels notices d'employet documentations ainsi que de la facture correspondante. Ces conditions cont cumulatives. Sous réserve de ce qui précède, Nespresso vous remboursera le prix payé des Produits retolurnés et les frais d'envoi facturés. Les frais de réexpédition seront à votre charge

# A-4 Responsabilité

La responsabilité de Nespresso ne peut être engagée que pour les conséquences des dommages directs et certains, et excluent l'indemnisation des dommages indirects conformément à l'article 1151 du Code Civil

# A-5 Garantie de la protection des données

A-5.1 Nespresso s'interdit de céder vos données personnelles à des tiers et les traite en stricte conformité avec les lois applicables et sa politique de confidentialité disponible sur le site www.nespresso.com/pro.

A-5.2 Conformément à la loi informatique et hoertés du 6 anvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant en écrivant à Nespresso à l'adresse dédiée suivante: Nespresso France Service Protection des données personnelles - TSA 71623 – 75901 Paris Cedex 15.

# A-6 Propriété intellectuelle

La marque, le logo ainsi que tous contenus Nespresso, qu'importe leur nature et leur support et ayant fait l'objet ou non d'un dépôt de marque, sont la propriété entière et exclusive de Nespresso et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Par conséquent, toute utilisation (reproduction, représentation, adaptation...) en tout ou partie de la marque et/ou logo et/ou contenus Nespresso, est constitutive de contrefaçon et pourra engager votre responsabilité civile et pénale. A-7 Droit applicable et Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation du Contrat et des présentes conditions générales qui en font partie intégrante, est soumis à la loi française. Il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal de Commerce de Paris, seul compétent, et ce même en cas de pluralité de défendeurs et/ou d'appel en garantie.

# B - DISPOSITIONS LIEES AUX CONSOMMABLES ET ACCESSOIRES

# **B-1** Commandes

B-1.1 Vous pouvez passer vos commandes par téléphone, télécopie, courrier et par Internet au www.nespresso.com/pro.

B-1.2 La quantité minimale par commande de café est fixée à 200 capsules en conditionnement boite ou 600 capsules en conditionnement tube

B-1.3 Les Produits sont proposés à la vente dans les limites des stocks disponibles.

B-1.4 Service de commandes récurrentes : Si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le service de commandes récurrentes. Il vous permet de recevoir automatiquement vos Produits préalablement sélectionnés par vos soins et selon la fréquence que vous aurez définie. 3 jours avant la livraison, vous recevrez une notification écrite par mail vous rappelant le détail de votre commande. Les règlements s'effectuent exclusivement par carte bancaire. Votre carte bancaire sera automatiquement débitée à chaque livraison. En cas d'insolvabilité, nous suspendrons la livraison jusqu'à réception effective de votre paiement. Si vous avez opté pour l'achat d'une machine, vous pouvez à tout moment modifier (fréquence, quantité, Produits) ou supprimer ce service. Si vous avez opté pour la mise à disposition d'une machine, vous pouvez souscrire, modifier ou supprimer ce service exclusivement en nous contactant par téléphone. Vous pouvez cependant directement par Internet sur www.nespresso.com/pro et à tout moment, augmenter la quantité de votre commande récurrente et/ou modifier la date de livraison si cette dernière est prévue dans le mois de la date de livraison initialement prévue.

Vous pouvez profiter de promotions spécifiquement dédiées à cette option. Cependant le service

de commandes récurrentes ne vous permet pas de bénéficier automatiquement des autres offres et promotions en cours. Pour pouvoir en bénéficier, nous vous recommandons de réaliser une commande séparément

## B-2 Livraison (Frais et Délais)

B-2.1 Nespresso s'efforce d'assurer ses livraisons en France métropolitaine dans les deux jours ouvrables à compter de la réception de la commande (dix jours ouvrables pour les machines AGUILA et les commandes volumineuses).

B-2.2 Si vous demandez un mode de livraison particulier par rapport à celui adopté par Nespresso, le surcoût vous en sera facturé.

B-2.3 Les frais de livraison applicables sont ceux en vigueur au jour de l'émission de la commande. Sauf indication contraire, ils sont à votre charge et inclus séparément dans la facture.

### **B-3 Paiement**

Pour vos achats hors boutique, vous avez la possibilité de régler par virement bancaire, à l'échéance, en précisant votre numéro de client et de facture sur l'ordre de virement.

Les coordonnées bancaires de Nespresso sont les suivantes

IBAN (Numéro de Compte Bancaire International) : FR 76 3000 4013 2800 0106 4003 204 BIC (Bank Indentification Code): BNPAFRPPPTX

En cas de paiement par prélèvement automatique, les factures sont payables à échéance de facture. En cas de paiement par prélèvement automatique au comptant, vous bénéficiez d'une remise immédiate de 2% calculée sur le montant des capsules de café. En cas d'incident de paiement, Nespresso se réserve le droit de supprimer cette remise.

# B-4 Dispositions particulières à la mise à disposition : seuil de consommation minimale

Le client s'engage à acheter auprès de Nespresso pour chaque machine le nombre de capsules prévu dans son forfait mensuel et ce à compter de la date de prise d'effet initiale du Contrat (date de livraison) jusqu'à l'échéance de la période contractuelle en cours.

En cas de résiliation anticipée du Contrat par le client ou de consommation inférieure à son

niveau d'engagement, Nespresso se réserve le droit d'applique au client les pénalités suivantes : - reprise de la ou des machines mise(s) à disposition et facturation des frais de dossier et logistique correspondant à un forfait de 100 € HT par machine (et 1250 € HT pour les machines AGUILA),

- paiement d'une indemnité égale à la différence entre le volume minimum de consommation fixé par machine et le volume réellement acheté par le cheux depuis la prise d'effet initiale du Contrat (date de livraison) jusqu'à l'échéance de la période contractuelle en cours.

# C - DISPOSITIONS LIEES A LA MACHINE

# C-1 DISPOSITIONS PARTIE ULIERES : MISE A DISPOSITION C-1.1 Modalités de la mise à disposition des machines

a/ Nespresso met à la disposition du client, selon les indications figurant au Contrat, une(des)

machine(s) et ses éventuels accessoires pour emplacement et utilisation à l'adresse de livraison. b/Lu(les) machine(s) et les éventuels accessoires mis à disposition demeurent la propriété de Vespresso et ne peuvent être cédés, mis en gage, prêtés à un tiers ou sous-loués. Le client s'engage à ne pas modifier l'emplacement des articles mis à disposition avant d'avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite de Nespresso.

La mise à disposition d'une machine par Nespresso est conclue pour une durée de 2 ans (3 ans pour les machines AGUILA) à compter de la date de livraison de la machine. Le Contrat est résiliation par lettre recommandée (avec AR) adressée un mois au moins avant l'échéance de la période contractuelle en cours. A défaut d'exécution de l'une des obligations à la charge du client, la résiliation interviendra avec effet immédiat et paiement des pénalités calculées conformément aux dispositions de l'article B-4 ci-avant.

Le client pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec A/R sans indemnité en cas d'augmentation significative de la grille tarifaire. Pour toute rétractation dans un délai de 6 jours avant la date de livraison de la machine, le client sera redevable des frais d'installation de ladite machine

d/ Le Contrat ne pourra être cédé à quiconque sans le consentement préalable et écrit de Nespresso.

# C-1.2 Assurances

Le client assure à ses frais la(les) machine(s) et ses éventuels accessoires mis à disposition contre le vol, le vandalisme, l'incendie, le dégât des eaux et les dégradations électriques pour une valeur minimale basée sur les tarifs des machines et accessoires en vigueur au jour de la mise à disposition

# C-2 DISPOSITIONS PARTICULIERES: VENTE

# C-2.1 Transfert de propriété

Nespresso conserve la propriété de la Produits livrés jusqu'au paiement intégral des factures.

# C-2.2 Garantie légale

Les machines Nespresso bénéficient de la garantie légale des vices cachés prévues aux articles 1641 et 1648 du Code Civil.

# C-2.3 Gestion des déchets (DEEE)

Nespresso transfère la responsabilité au client pour l'enlèvement et le traitement des machines. C-3 INSTALLATION ET SAV DE LA MACHINE

# C-3.1 Installation et Mise en service

Sans préjudice des autres dispositions, Nespresso assure l'installation et la mise en service de la machine. L'installation sera effectuée soit sur place, par un technicien ou un commercial, soit par téléphone avec l'un de nos conseillers. Dans tous les cas, l'entretien courant de la machine (et notamment son détartrage) ainsi que son nettoyage sont à la charge du client. La responsabilité du client pourra aussi être engagée en cas de détérioration de la machine et/ou d'utilisation non conforme au manuel de fonctionnement.

# C-3.2 Contrat SAV

1- Spécificité « Mise à Disposition » : Si le client a acheté au minima le nombre de capsules prévu dans son forfait mensuel, le Contrat SAV est gratuit. A défaut, toute intervention technique (détartrage ou autre) sera facturée au prix forfaitaire en vigueur.

2- Spécificité « Vente » : Les interventions effectuées dans le cadre du Contrat SAV dans les 12 mois de la signature du Contrat de vente sont comprises dans le prix de vente de la machine. Au delà des 12 mois, le Contrat SAV est renouvelé chaque année par tacite reconduction au tarif alors en vigueur, sauf dénonciation par lettre recommandée avec AR, en respectant un préavis d'un (1) mois

# 3- Contenu du Contrat SAV:

Les interventions techniques prévues au Contrat SAV pourront être faites soit à la demande du client (intervention curative), soit de la propre initiative de Nespresso (intervention préventive). Elles sont limitées annuellement à 2 pour les machines mono-tête et 4 pour les machines doubletêtes. Les interventions effectuées dans le cadre du Contrat SAV sont garanties trois mois. Toute

intervention supplémentaire sera facturée au prix forfaitaire en vigueur. Le client garantit le libre accès permanent à la machine aux employés et mandataires de Nespresso pour la bonne réalisation du Contrat SAV. A défaut, le Contrat SAV sera résilié et toute intervention sera facturée au prix forfaitaire en vigueur.

Aucun enlèvement ou réparation ne sera effectué sur les machines dont la date de fabrication dépasse 8 ans (information disponible sur la plaque signalétique).